



Modalités de participation au jeu
« Sport'Challenge by Intersport Nancy Houdemont »
organisé par DESTINATION NANCY en partenariat avec Intersport Nancy-Houdemont

Article 1 : Société organisatrice

La SAPL DESTINATION NANCY, ci-après dénommée « DESTINATION NANCY », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 750 671 190, dont le siège social est situé au 1 place de la République, CS 60663, 54063 Nancy Cedex, organise en partenariat avec Intersport Nancy-Houdemont un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Sport'Challenge by Intersport Nancy Houdemont ».

Le jeu se déroule dans le cadre du Village des Sports by Intersport Nancy Houdemont, qui aura lieu dans le Hall G les samedi 6 et dimanche 7 juin 2026 de 10h à 18h.

Le Village des Sports by Intersport Nancy Houdemont étant un événement éphémère organisé dans le cadre de la Foire Expo de Nancy qui aura lieu quant à elle du 6 au 14 juin 2026.

Article 2 : Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique visitant la Foire Expo de Nancy dans le cadre du Village des Sports by Intersport, organisé les samedi 6 et dimanche 7 juin 2026.

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat au sens où aucune dépense supplémentaire ni achat de produit ou service n'est exigé pour participer au jeu-concours.

L'accès à la Foire Expo de Nancy est soumis à une billetterie indépendante du présent jeu, le jeu constituant une animation proposée aux visiteurs de l'événement.

Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leur représentant légal.

Sont exclus de toute participation au jeu et du bénéfice de toute dotation l'ensemble du personnel de DESTINATION NANCY et d'Intersport Nancy Houdemont, ainsi que toute personne ayant participé à l'organisation du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Les visiteurs pourront se procurer un carton de participation à l'entrée de la Foire Expo de Nancy et sur le stand Intersport Nancy Houdemont à l'entrée du Hall G.

Ce carton comporte six (6) cases à faire valider sur six stands sportifs participants différents au sein du Village des Sports by Intersport Nancy Houdemont.

Pour valider sa participation, le participant doit :

- Faire apposer un tampon ou une validation sur chacune des six cases prévues ;
- Compléter lisiblement les champs suivants : nom, prénom, adresse e-mail ;
- Cocher la case attestant de l'acceptation de l'utilisation de ses données personnelles par Intersport Nancy Houdemont et DESTINATION NANCY dans le cadre du tirage au sort, conformément au RGPD ;
- Déposer le carton complété sur le stand Intersport situé à l'entrée du Hall G.

Tout carton incomplet, illisible ou non conforme ne pourra être pris en compte.

Article 4 : Désignation des gagnants et élimination de la participation

Un tirage au sort sera effectué au plus tard le 17 juin 2026 parmi l'ensemble des cartons complets collectés pendant les deux jours du jeu et conformes aux conditions de participation prévues par le présent règlement.

Le tirage au sort sera effectué à l'issue de l'événement selon des modalités définies par DESTINATION NANCY.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique à l'adresse renseignée lors de leur participation.

Chaque gagnant disposera d'un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du courrier électronique pour répondre et confirmer l'acceptation de son lot.

À défaut de réponse dans ce délai, le lot sera considéré comme abandonné et un nouveau gagnant pourra être désigné.

Toute participation incomplète, illisible, frauduleuse, ne respectant pas les conditions du présent règlement ou comportant des informations erronées pourra être annulée par DESTINATION NANCY, sans recours possible.

Article 5 : Dotations

Les dotations mises en jeu, offertes par Intersport Nancy-Houdemont et DESTINATION NANCY, sont les suivantes :

- 2 places pour le concert de Gims au Nancy Open Air d'une valeur de 174€
- 2 places d'entrée à EuropaPark pour la saison 2026 d'une valeur de 152€
- Un maillot du Grand Nancy Volley-Ball dédié, d'une valeur commerciale indicative de 60 € ;
- Un bon d'achat Intersport d'une valeur de 50 € ;

- Trois bons d'achat Intersport d'une valeur unitaire de 20 € ;
- Trois bons d'achat Intersport d'une valeur unitaire de 10 € ;
- Deux mini-paniers de basket SLUC d'une valeur unitaire de 10€.

Les dotations sont fournies par Intersport Nancy Houdemont, Label LN, EuropaPark, le SLUC Nancy et le Grand Nancy Volley-ball.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en valeur monétaire.

Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendants de sa volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, ou de circonstances exceptionnelles, sans que cette liste soit exhaustive, ayant pour conséquence notamment d'empêcher le bon déroulement du Jeu, obligeant à modifier le Jeu, privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des Dotations ou entraînant la perte ou la détérioration de la Dotation.

Le cas échéant, la distribution des lots est effectuée dans la limite des stocks disponibles. L'épuisement des stocks ne pourra donner lieu à aucune réclamation.

Article 7 : Acceptation et consultation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le règlement est consultable pendant toute la durée de l'événement et peut être communiqué sur simple demande.

Article 8 : Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du jeu sont destinées exclusivement à la gestion du jeu-concours et à la prise de contact avec le gagnant.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Ces droits peuvent être exercés auprès de DESTINATION NANCY par courrier électronique à info@destination-nancy.com ou par courrier postal à l'adresse du siège social.

En cas de réclamation, il convient de saisir l'autorité de contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), située 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

Article 9 : Loi applicable, litiges, et interprétation

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application, ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser dans le cadre de la participation au Jeu sera tranchée par la Société Organisatrice.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des Tribunaux compétents.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et adressée à la Société Organisatrice. La demande devra impérativement comporter le nom du Jeu, la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne sera pris en compte. Les contestations et réclamations écrites ne seront plus prises en compte par la Société Organisatrice passé un délai d'un (1) mois après la clôture du Jeu.